

Ministère de l'Éducation et du
Développement de la petite enfance
C.P. 6000
Fredericton (N.-B.) E3B 5H1

Date : Le 9 avril 2020

Dest. : Tout le personnel des districts scolaires (Partie II)

Exp. : Marcel Lavoie, sous-ministre

Copies : Directions générales des districts scolaires
Directions des services administratifs et financiers des districts scolaires
Directions des ressources humaines des districts scolaires
Julie Mason, sous-ministre adjointe, Services éducatifs francophones
Robert Penney, sous-ministre adjoint, Services corporatifs

Objet : **Note n° 11 – Fermeture prolongée des écoles (COVID-19)**

Les semaines qui viennent de s'écouler ont été difficiles pour toutes les Néo-Brunswickoises et tous les Néo-Brunswickois, qu'ils travaillent de longues heures pour assurer des fonctions essentielles, qu'ils se retrouvent sans revenu en raison de l'impact économique de la pandémie, ou qu'ils s'occupent de leurs enfants à la maison pendant la fermeture des écoles. Cette perturbation de notre travail et de notre vie personnelle va se poursuivre pendant un certain temps compte tenu de l'évolution récente de la situation.

Le gouvernement provincial a récemment prolongé l'état d'urgence de deux semaines et notre Ministère a annoncé que les écoles demeureront fermées jusqu'à la fin de l'année scolaire 2019-2020. Les garderies demeurent également fermées pour la population générale, mais continuent d'être accessibles pour les enfants d'employés essentiels seulement.

Par conséquent, je souhaite faire le point concernant certaines des mesures exceptionnelles actuellement en vigueur.

Responsabilités liées à la garde d'enfants

Depuis que le GNB a réduit ses activités aux fonctions critiques seulement, la plupart des employés occupant des postes non essentiels sont en mesure de prendre soin de leurs enfants d'âge scolaire ou d'âge préscolaire à la maison pour le moment. Il se peut cependant qu'il soit impossible pour tous les employés occupant des postes critiques de trouver des services de garderie pour leurs enfants.

Les espaces dans ces garderies d'urgence sont limités et à l'intention des travailleurs essentiels seulement. Ces espaces ne sont pas disponibles pour les employés du système d'éducation publique à ce moment-ci.

La mesure suivante touchant les membres du personnel occupant des postes essentiels (ou affectés à des postes essentiels) qui ont des enfants devant se faire garder **est prolongée jusqu'au 24 avril 2020** :

- **Premièrement, si vous n'êtes pas en mesure d'accéder à des services de garderie**, nous vous demandons de faire votre possible pour prendre d'autres arrangements sécuritaires concernant la garde de vos enfants.

- Deuxièmement, si vous n'êtes pas en mesure de prendre d'autres arrangements sécuritaires, nous vous demandons de travailler de la maison si vous le pouvez. Nous réalisons que votre capacité de travailler de la maison dépendra grandement du niveau de services de garde dont ont besoin vos enfants.
- Finalement, en dernier lieu, les employés qui ne peuvent pas prendre d'autres dispositions et qui ne peuvent pas travailler de la maison recevront un congé payé.

Apprentissage à domicile

Afin de soutenir la continuité de l'apprentissage, notre Ministère a annoncé que les districts scolaires fourniront aux familles des plans d'apprentissage à domicile et des ressources. Les élèves de la maternelle à la 12^e année devront consacrer entre une heure et deux heures et demie par jour (selon leur niveau scolaire) à leur apprentissage. Les parents ne sont pas appelés à instruire leurs enfants à domicile, mais à partager et à encourager les possibilités d'apprentissage que fournissent les enseignants.

Quoique celles et ceux d'entre nous qui ne travaillent pas activement en ce moment auront une plus grande possibilité de participer à l'apprentissage à domicile de leurs enfants, nous reconnaissons que cela présente des défis supplémentaires pour les employés qui restent en poste, en particulier si aucun autre parent ou tuteur n'est disponible pour aider les enfants qui ont besoin d'aide pour faire leurs devoirs.

Si vous vous trouvez dans cette situation, discutez avec votre superviseur de la possibilité de prendre une heure pendant la journée de travail ou de modifier légèrement vos horaires (par exemple, un horaire flexible) pour que vous puissiez aider vos enfants dans leur apprentissage.

Si vous êtes en télétravail, il vous sera plus facile de passer ce temps avec vos enfants. Si vous travaillez sur place, il vous faudra faire preuve d'ingéniosité. Les appels par Facetime ou Skype peuvent être une option.

En tant qu'employeur, nous voulons vous soutenir autant que possible dans vos responsabilités en matière de garde d'enfants en ces temps difficiles. Malheureusement, les exigences opérationnelles sur certains lieux de travail, en particulier lorsque les employés doivent être sur place et en service pendant tout leur quart de travail, ne permettent pas toujours aux responsables d'appuyer ce type de demande.

Je demande aux gestionnaires d'appuyer ces demandes dans la mesure du possible. Les parents et leurs enfants d'âge scolaire traversent une période difficile. Le Ministère demande aux parents d'aider au mieux l'apprentissage de leurs enfants. Le faire le soir après une journée de travail longue et exigeante peut être difficile. Ce n'est peut-être pas le meilleur moment pour le parent ou l'enfant.

Nous reconnaissons les défis que pose à un grand nombre de personnes le fait de trouver un équilibre entre le travail, l'éducation des enfants et, maintenant, l'apprentissage à la maison en ces temps extraordinaires. Pensez à prendre soin de vous et de vos proches et n'oubliez pas que les [ressources du PAEF](#) sont à votre disposition.

Nous continuerons à surveiller la situation de près et à vous renseigner sur les développements importants. Tenez-vous au courant en consultant régulièrement le [site Web sur le coronavirus](#) du GNB pour obtenir des renseignements à jour.

Vous pouvez trouver des ressources supplémentaires liées à COVID-19 [ici](#).

Le sous-ministre,



Marcel Lavoie